

Un protocole sanitaire exigé par Terra Botanica sera mis en place afin de vous assurer un week-end chantant en toute sécurité.

DE QUOI EST COMPOSÉ LE PASS SANITAIRE ?

- _ Un schéma vaccinal complet sur papier officiel ou en dématérialisé (+7 jours pour Pfizer ou Moderna / + 28 jours pour Janssen)
- Ou _ Un certificat de rétablissement du Covid 19 datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois
- Ou _ Un test PCR ou ANTIGÉNIQUE négatif, datant de moins de 48h.

Pour Info :

Possibilité d'effectuer un test antigénique ou PCR le samedi matin dans un des centres de dépistage proches de Terra Botanica (moins de 10 mn)

_ dans la [Grande pharmacie Saint-Serge](#) (Centre commercial Carrefour - 3 bd Gaston Ramon - Angers) 24H/24 – Sans RDV

ou

_ dans la pharmacie des [Hauts de Saint Aubin](#) (15 Rue Marie-Amélie Cambell - Angers)

Attention : les autotests ne sont pas considérés dans le Pass sanitaire.

QUI EST CONCERNÉ PAR LE PASS SANITAIRE ?

Pour le moment, cette obligation ne concerne que les adultes de plus de 18 ans

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- _ Pour le moment la jauge d'accueil nous permet d'accueillir 220 choristes
- _ Le port du masque pour les déplacements sera conseillé à l'intérieur, le port d'une visière buccale sera conseillé pour chanter (pas d'obligation)
- _ Le respect des gestes barrières est vivement conseillé. Une solution hydroalcoolique sera mise à disposition tout au long du WE
- _ Tous les espaces du centre d'affaires utilisés seront nettoyés et désinfectés après la répétition du samedi

** Ces informations peuvent être mises à jour en fonction des annonces gouvernementales et du protocole sanitaire mis en place par Terra Botanica fin octobre.*